

tune qu'un homme puisse amasser pendant sa vie ; mais je dis que tout ce qui outre-passe les lois naturelles ordinaires et tend à concentrer dans quelques mains d'immenses accumulations est dangereux et devrait être évité. Je doute fort qu'il soit dans l'intérêt d'un pays de compter quelques fortunes colossales, tandis que le gros du peuple est imposé pour l'avantage de ces fortunes. Et je crois pouvoir dire, sans enfreindre les règles de nos débats, que nous avons eu dans ce pays un remarquable exemple du danger dont la possession d'une fortune exceptionnellement grande par un seul homme peut menacer les intérêts les plus importants du pays. J'ai à faire valoir une dernière objection qui sera d'un grand poids, je pense, aux yeux de cette Chambre. Je crois qu'un tarif élevé encourage la formation de *rings*, et ces cercles véreux engendrent la corruption. Chaque intérêt protégé formera invariablement son cercle ; chaque cercle pratiquera inévitablement la corruption. Nous avons par le passé connu assez le mal que peuvent faire des associations puissantes, ou plutôt des hommes riches et manquant de scrupule à la tête de telles associations. Je ne veux pas voir ici de ces corps permanents d'entremetteurs politiques ayant mission de surveiller et influencer les remaniements du tarif. Je crois que ceux qui sont chargés du soin de ces remaniements peuvent se passer de leur aide, et décider par eux-mêmes ce qu'il est à propos de faire. Je sais que l'on a souvent prétendu que les manufactures qui naîtraient sous l'influence d'un tarif élevé, auraient au moins pour effet d'accroître considérablement la population du pays. J'ai examiné attentivement cette question, et mon opinion, basée sur mes propres observations au Canada et sur les renseignements que j'ai pu recueillir de personnes qui sont familières avec la question aux Etats-Unis, est qu'un tarif élevé n'a pas pour effet d'augmenter en grande mesure la population du pays, mais d'effectuer un déplacement anormal de la population rurale en faveur des villes et des cités aux dépens des intérêts agricoles. Si vous établissez une distinction au détriment des classes agricoles, si vous faites que leurs labeurs leur rapporteront moins qu'elles n'en retireraient sans votre intervention,